

**PROCES VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 29 JUIN 2017**

Mmes AUBERT Irène (CNIV) – CHANEL Floriane (CNIV) - FLOCH Claire (Pineau des Charentes) - FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV) – IMBERTI Marie-Henriette – PAJOTIN Valérie (ANIVIN)

Mrs ARACIL Eric (CIVR) – BARRIAT Paul-André (IVBD) - BARILLERE Jean-Marie (CNIV)- BOUCHE Michel (CIVS) – BOVA Fabien (CIVB) - CHARRIER Emmanuel (BIVC) – CHEVALIER Claude (BIVB) – DE CHASSEY Baudoin (CIVJ) - DE LARQUIER Jean-Bernard (BNIC) – EYMARD Brice (CIVP) - FORGEAU Joel (Vin & Société) – NAULIN Sylvain (INTERLOIRE) – ORION Philippe (IGP Val de Loire) - PELLEGIN Jean-Claude (IGP) – PERRIN Vincent (CIVC) – PIRON Dominique (Inter Beaujolais) – SALIES Jean-Louis (CIVR) – VANIER Christian (BIVB) - VEZIEN Jean-Louis (CIVA) - AGOSTINI Jérôme (CNIV)

**Invités :** Madame Claire GRAVEREAU (KPMG) - Monsieur DIEBOLD Patrice (Contrôle Général Economique et Financier) -

Jean-Marie Barillère, Président du Cniv, ouvre la séance, accueille les présents et excuse les absents. Il salue, en particulier, Jean-Louis Vézien qui prend sa retraite et qui connaît, ce jour, sa dernière Assemblée générale du Cniv : il le remercie pour la présence continue et constructive de l'Alsace et pour son sens du détail. Il est longuement applaudi.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du Cniv du 1<sup>er</sup> décembre 2016 est adopté à l'unanimité, et sans aucune réserve.

**I. PARTIE STATUTAIRE**

Jean-Marie Barillère excuse Michel Bernard, le Trésorier du Cniv, absent pour des raisons personnelles. Il le remercie du travail accompli.

1. Validation des comptes 2016

L'Assemblée Générale est informée que l'exercice de 2016 se termine avec un excédent de 332 064 euros, associé à un report à nouveau au bilan de 67 948 euros, soit 400.012 euros disponibles.

Le Commissaire aux Comptes, Claire Gravereau, certifie les comptes 2016 et affirme qu'ils sont réguliers et sincères. L'Assemblée Générale les approuve à l'unanimité.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'affecter cet excédent de 400 012 euros de la manière suivante :

- Mise en réserve du Cniv : 139 161 euros,
- Report à nouveau étude concurrence : 39 852 euros,
- Report à nouveau SIA 2018 : 20 000 euros,
- Report à nouveau Panels étrangers 2017 : 6 234 euros,
- Report à nouveau Dépérissement 2017 : 20 350 euros,
- Report à nouveau Actions spécifiques : 140 415 euros,
- Report à nouveau site Cniv : 34 000 euros.

Il est, enfin, rappelé que le déficit de la ligne Pavillon des Vins s'explique du fait du report à nouveau de 2015 de 20 000 euros, une créance non recouvrable de 2015 de 9 069 euros, deux écritures comptables liées à la subvention communautaire (15 616, 47 euros pour les salaires et 6 246, 59 euros pour les frais de fonctionnement) et l'agrandissement de la cuisine.

## 2. Etat du budget 2017

L'Assemblée Générale valide de ne pas modifier le budget en cours.

Sur le dossier Dépérissement, consciente de la situation financière des Interprofessions, elle demande à ce que la provision de 300 000 euros ne soit pas mise en œuvre, et que, sur le plan du fonctionnement budgétaire, le Cniv veille à ce que les appels coïncident au plus près au paiement.

Enfin, elle confirme la validation du Panel CHR 2018 avec une subvention de FranceAgriMer.

Sur ce dernier point, l'Assemblée Générale est informée que des échanges ont eu lieu avec le service économique de FranceAgriMer afin de mettre en place une convention générale couvrant les investissements économiques et statistiques, qui aurait pour effet de maintenir le soutien de l'Etat.

## 3. Grilles 2018/2020 de répartition du Cniv

L'Assemblée Générale valide à l'unanimité la grille de répartition du Cniv proposée et fondée sur 15% pour le volume et 85% pour la valeur, avec un capage au-dessus de 15%. Elle confirme également le principe d'un lissage des évolutions sur trois ans.



Toutefois à la demande de certaines interprofessions, un groupe de travail réfléchira, pour l'année 2019, à une répartition prenant en compte plus largement les performances économiques réelles des différentes appellations.

#### 4. Elections

Le Président d'honneur, Jean-Louis Salies, propose la candidature de Jean-Marie Barillère à la Présidence du Cniv pour un mandat de 3 ans. Il interroge la salle pour connaître s'il existe d'autre candidat, et demande si un participant souhaite recourir au vote à bulletin secret.

L'Assemblée Générale élit le Président Barillère à l'unanimité pour un mandat de trois ans.

L'Assemblée Générale est informée de la candidature de Georges Haushalter et de Jean-Bernard De Larquier, au poste de vice-Président, et de Michel Bernard à celui de trésorier. Jean-Bernard De Larquier précise qu'il quittera prochainement la présidence du BNIC, mais qu'il est désigné, en tant que membre de son Conseil d'Administration, comme représentant du CNPC au sein du Cniv. Michel Bernard, pour sa part, a fait savoir au Président qu'il souhaite qu'on lui trouve, durant le mandat, un remplaçant pour sa mission de trésorier, et celle relative à l'œnotourisme.

L'Assemblée Générale élit à l'unanimité le Conseil Exécutif à l'identique, les deux vice-Présidents, Messieurs De Larquier et Haushalter, et renouvelle le Trésorier, Monsieur Bernard.

Jean-Marie Barillère remercie l'assistance pour sa confiance réitérée. Il avoue avoir, en ce début de nouveau mandat, un certain nombre de sujets qu'il vit mal, et des sources de satisfactions.

Parmi les choses qu'il regrette, il y a en priorité *la baisse des parts de marchés à l'international* de la filière viticole française. Il estime, d'une part, que le Cniv a une responsabilité puisqu'on nous travaillons sur le cadre dans lequel les entreprises évoluent, et qu'il doit s'interroger sur son rôle, et d'autre part, il estime que les représentants professionnels doivent être plus réactifs face à cette contre-performance.

Par ailleurs, il note qu'il n'a pas, seul, la capacité de résoudre le problème des passagers clandestins. Ce problème est accru par la dégradation du marché français, les tensions sur les marchés, les problèmes liés aux aléas climatiques et à la chute des volumes de production et enfin, par la baisse globale des budgets interprofessionnels. Les financements des disciplines nationales demandent un gros effort à tous, ce qui rend ce sujet d'autant plus insupportable. Il a sur ce sujet besoin d'un soutien des organisations professionnelles nationales.



Il a, en revanche, des sources de satisfaction. C'est le cas de la gestion du dossier de la sortie de Sopexa, qui avait été clairement demandée par l'Assemblée Générale du Cniv et qui a été menée à bien. C'est également le cas du dossier déperissement, dans la manière dont cela s'est organisé, mais surtout sur la gouvernance ad hoc mise en place.

Arrivent les Etats généraux de l'alimentation, au sein desquels tous les maillons de la filière doivent être forts et solidaires. Il est impératif de travailler ensemble du fait de la concurrence internationale et du poids de la Grande distribution en France. La question que cette démarche pose est celle de savoir si la filière viticole française va être capable de porter ensemble un message commun.

## **II. POINT ECONOMIE**

Une présentation économique de la consommation de vin et d'alcool en France est faite à l'Assemblée Générale. Elle est précédée d'un film court présentant le contexte de la consommation générale des produits de grande consommation sur le marché français.

Floriane Chanel est présentée à l'Assemblée Générale. Actuellement en stage juridique auprès de Dorothée Franjus-Guigues, elle remplacera à partir de la fin du mois d'août, Marie-Henriette Imberti partie en congés maternité.

## **III. DOSSIERS EN COURS**

### **5. Point Déperissement**

Le rapport d'activités du premier semestre 2017 du dossier Déperissement est exposé à l'Assemblée Générale. Il lui est précisé, en particulier, que de nombreux opérateurs se sont inscrits sur la plateforme collaborative, que neuf projets lauréats ont été retenus, que 70 dispositifs d'observation du vignoble ont été recensés en France et 10 modèles analysés, que 4 objectifs majeurs pour l'ambition matériel végétal et une feuille de route ont été partagés avec la FFPV et que deux communiqués de presse (Ministère et Cniv) ont été publiés.

Il est important, aujourd'hui que le projet passe en phase opérationnelle, ce qui est progressivement mis en œuvre à travers, notamment l'étude de diagnostic socio-économique, la plateforme collaborative et le réseau de viticulteurs avec trois régions pilotes.

L'Assemblée Générale se félicite, à la fois de l'avancée du dossier, du choix des projets, parce qu'innovants et prometteurs, et de la façon dont il est gouverné.

Il est important qu'un contact permanent soit maintenu avec tous les payeurs. Si aujourd'hui il a été sélectionné des régions pilotes, demain la mise en place de la régionalisation nécessitera de structurer les échanges avec les financeurs et les acteurs techniques.

L'Assemblée Générale demande à ce que soit prévu, aussi bien dans les documents d'appels d'offres que dans les contrats, que les prestataires doivent communiquer régulièrement avec les Interprofessions.

## 6. Statut des Interprofessions et concurrence

L'Assemblée Générale est informée que, conformément aux décisions du Conseil Exécutif, une étude sur les conditions d'application des règles de concurrence à la filière viticole est en cours.

Sur le fond, les questions auxquelles une réponse devra être apportée, sont notamment :

- Peut-on vendre et distribuer un produit sous signe de qualité en-dessous de ses coûts de production et de ses coûts de distribution ?
- Dans quelle condition, et sur la base de quelles informations, le débat sur le partage de la valeur ajoutée et la préservation de la notoriété peut-il être conduit au sein des Interprofessions ?
- Quelles mesures sont susceptibles de permettre la préservation de la notoriété des appellations d'origine et des signes de qualité dans la chaîne de distribution ?

Jean-Marie Barillère fait état, également, à l'Assemblée Générale des différentes rencontres qui ont eu lieu avec la Commission Européenne, et en particulier les services qui traitent des questions de concurrence. Il indique une forte volonté d'aide aux filières et une grande compréhension des interlocuteurs.

Par ailleurs, il précise qu'il s'agira de points importants, au sein des Etats Généraux de l'Alimentation : la chaîne de valeur et le partage de la valeur ajoutée (auxquels s'ajouteront les enjeux sociétaux). Il ne faut pas que le dernier maillon de la chaîne, à savoir la grande distribution, utilise le travail collectif à son profit, et par là même, le déstructure.

L'attention de l'Assemblée Générale est attirée sur le fait qu'une grande partie de ces questions va être traitée au niveau communautaire, il est donc impératif de poursuivre le travail en cours à Bruxelles, et notamment celui sur les grands règlements à venir.

Jean-Marie Barillère insiste sur le fait qu'il y a aujourd'hui une évolution du contexte qui pourrait permettre aux Interprofessions, non seulement de réaliser les analyses nécessaires, mais également d'orienter les décisions. Il existe une fenêtre de tir pour rééquilibrer, en agriculture, l'application du droit de la concurrence.

## 7. Représentativité

L'Assemblée Générale est informée qu'une étude juridique a été réalisée et un groupe de travail mis en place, en vue de trouver des solutions au problème de représentativité qui se pose dans certaines régions. Il s'agit de celle qui doit être démontrée, au moment de la procédure d'extension et qui consiste en 66% de chacune des familles.

Il s'agit aussi, politiquement, pour effectivement renforcer le rôle des Interprofessions dans leur gestion de filière, de s'assurer de leur légitimité.

Le travail en cours pose la question, non seulement de la démonstration des 66%, mais aussi de la nécessité de prendre en compte la répartition effective de la cotisation professionnelle.

Sur le plan juridique, l'étude répond à deux questions principales :

- Les volumes produits ou commercialisés ou transformés par des opérateurs se situant en aval de la chaîne de valeur (cavistes, restaurateurs, etc) doivent-ils être pris en compte dans le calcul des seuils de représentativité ?

*La réponse à cette question est que le fonctionnement actuel est conforme au droit communautaire, c'est-à-dire que l'accord s'applique uniquement aux opérateurs qu'il concerne, et par conséquent, la représentativité des familles est envisagée en rapport uniquement avec ces opérateurs. Ainsi, sous réserve que l'accord interprofessionnel ne leur soit pas applicable, les cavistes, cafés, hôtels, restaurants, grande distribution n'ont pas à faire l'objet d'une démonstration concernant leur représentation au sein de l'Interprofession.*

- Comment doivent être pris en compte les volumes produits et commercialisés simultanément par des opérateurs verticalement intégrés, siégeant généralement dans le collège des producteurs mais exerçant, de fait, une double activité de production et de commercialisation, et réciproquement ?

*La réponse à cette question est que les dispositions du nouveau règlement communautaire tendent à ce que soit pris en compte la fonction, et non le statut. Par conséquent, les opérateurs qui exercent à la fois deux fonctions peuvent être pris en compte au sein de l'amont ou de l'aval de la filière.*

## 8. Point Promotion

Il est rappelé à l'Assemblée Générale que le dernier Conseil Exécutif avait demandé à ce qu'il soit écrit au Ministre que le Cniv et les Interprofessions ne participeraient plus aux différents groupes de travail parce que la méthode ne convenait pas. En effet, à plusieurs reprises, il avait été demandé qu'en parallèle (voire avant) de la simplification du champ de l'éligibilité de la mesure, soient envisagés la question du traitement et de la gestion des dossiers par FranceAgriMer.



Cette position a été rappelée lors de la réunion politique qui s'est tenue le 22 juin dernier en présence des représentants de l'ensemble des organisations professionnelles nationales, de la DGPE et de FranceAgriMer.

Une mission en Espagne doit avoir lieu les 24, 25 et 26 juillet à l'occasion de laquelle le Cniv va rencontrer des entreprises, des coopératives et un conseil régulateur afin de bénéficier de tous les arguments utiles pour remonter au créneau sur la question de la gestion administrative.

Il est important de noter que ce sujet nécessite impérativement le soutien massif des Interprofessions, y compris pour le principe même du soutien au maintien de la mesure.

#### 9. Point dématérialisation des DRM

Un état du dossier est fait à l'Assemblée Générale.

*Entre temps, le Cniv a reçu l'avis favorable de la Cnil sur la convention à signer entre les Interprofessions et la DGDDI en vue de l'extension des accords interprofessionnels.*

#### 10. SIA 2018 : Pavillon des Vins

L'Assemblée Générale du CNIV valide à l'unanimité :

- Le dépôt auprès de FranceAgriMer d'un dossier de demande d'aide Promotion OCM marché intérieur d'un an (2018),
- Le budget annuel de 350 000 €HT,
- L'affermissement de la tranche conditionnelle de l'appel d'offre, sous réserve que les conditions prévues soient remplies.

#### 11. Questions diverses

##### i. Contrôle de la Cour des Comptes

L'Assemblée Générale est informée qu'une série de contrôle des Interprofessions par la Cour des Comptes est en cours dans d'autres filières.

##### ii. Problématiques internationales

Il est rappelé que l'intervention des Interprofessions dans les dossiers internationaux ne peut être limitée au financement. Par ailleurs, le Cniv est amené de plus en plus souvent à suivre des dossiers dans ce domaine (par exemple, le lexique Mofcom ou la certification en Chine).



L'Assemblée Générale valide la nécessité de mettre en place un groupe de travail en vue de déterminer le rôle du Cniv à l'international et sa feuille de route.

iii. Problématiques environnementales

Ce sujet fait partie des Etats Généraux de l'Alimentation. Cela pose la question des missions d'intérêt général à mettre en œuvre. Il s'agit, en effet, à la fois d'un enjeu de filière, et à la fois de son image. Un premier pas est réalisé avec le Centre de ressources en Viticulture Durable.

\*\*\*\*\*

Rappel les bureaux du Cniv seront fermés du 31 juillet au 18 août 2017 inclus.